



Changement lors du renouvellement d'un contrat CDD

Par MINA

Bonjour,

J'ai été embauché en tant que contractuel au sein d'une administration publique j'ai été renouvelé mais il semble qu'à mon deuxième contrat ils ont changé ma rémunération et mon statut en tant que vacataire. Est-ce légale dans la mesure que l'on ne m'ai pas demandé mon accord mais qu'on m'ai juste donné le contrat à signer. Sachant que c'est un contrat CDD peut-on le modifier si on renouvelle l'initiale?